

L'an deux mille quatorze, le 1^{er} décembre, le comité de rivière Romanche, dûment convoqué, s'est réuni au foyer municipal de Bourg d'Oisans, sous la présidence de Gilles Strappazzon.

Présents : 44 + 2 invités

Collège 1 (collectivités territoriales) : Gilles Strappazzon (mairie de St Barthélemy de Séchilienne, conseil général de l'Isère), Jean-Pierre Sevrez (mairie de la Grave et CC du Briançonnais), Christophe Rajat (CC Pays du Grésivaudan), Sylvain Rabat (conseil général de l'Isère), Aurélie Campoy (CLE Drac-Romanche), Laurent Pellissier (mairie d'Allemont), Jean-Michel Veyrat (mairie d'Auris), André Salvetti (mairie de Bourg d'Oisans), Anaïs Picca (mairie de Bourg d'Oisans), Dominique Jail (mairie de Brié-et-Angonnes), Sébastien Zaboni (mairie de Champ-sur-Drac), Claude Zucchetti (mairie de Cholonge), Gilbert Dupont (mairie de Livet-et-Gavet), Alain Bleton (mairie de Livet-et-Gavet), Hugues Beaume (mairie de Mizoën), Patrick Holleville (mairie de St Christophe-en-Oisans), Gilles Medavit (mairie de St Pierre-de-Mésage), Christian Mathieu (mairie de Séchilienne), Clara Scholte (mairie de Villard Reculas), Nicolas Canet (mairie de Villard-Reymond), Daniel France (mairie d'Huez), Denis Delage (mairie d'Huez), Albert Beurrier (mairie d'Oz-en-Oisans), Alexandre Poncet (mairie d'Oz-en-Oisans), Jean-Patrick Ougier (mairie du Fréney), Jean-François Richer (SIERG), Mathieu Grenier (SYMBHI), Florent Malterre (SACO, CC de l'Oisans)

Collège 2 (usagers et associations) : Jean-Louis Grand (AAPMA « Les Pêcheurs d'Oisans »), Jean-Paul Martin (AAPMA « Les Pêcheurs d'Oisans »), Michel Pinhas (ADIDR), Didier Girard (APAO), Didier Bobillier (Deux Alpes Loisirs), Michel Arnaud (EDF), Elodie Proust (FERROPEM), Guillaume Domenget (SOVEMAT), Marie-Agnès Valigny (COLAS – SOVEMAT), Jean-Louis Arthaud (SUO)

Collège 3 (représentants de l'État) : David Trautmann (AERMC), Fabrice Decout (ONEMA), Patrick Rey (ONF), Serge Saulquin (ONF), Roland Chanéac (RTM), Jérôme Foret (Parc National des Écrins)

Invités : Alain Gautheron et Anne Clavel, SPC Alpes du Nord (DREAL)

1. PRÉAMBULE

Gilles Strappazzon, président du Comité de rivière, remercie la commune du Bourg d'Oisans pour son accueil dans son foyer municipal et souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. EXTENSION DU DISPOSITIF ÉTAT DE SURVEILLANCE DES CRUES AU BASSIN VERSANT DE LA ROMANCHE

Le comité de rivière Romanche a sollicité **Alain Gautheron**, responsable du service de prévisions des crues (SPC) des Alpes du Nord, pour la présentation du dispositif État de surveillance des crues.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la fiche action du contrat de rivière Romanche 3.10.13, qui prévoit de travailler à la mise en place d'un « Dispositif d'alertes de crues sur l'ensemble du bassin versant de la Romanche ».

Alain Gautheron décrit le dispositif Vigicrues (diaporama ci-joint), mis en place par l'État, et l'organisation du SPC Alpes du Nord, qui couvre un territoire complexe (impact du relief sur la météorologie, rôle de la neige dans l'hydrologie, présence d'aménagements hydro-électriques modifiant les régimes d'écoulement, mobilité des cours d'eau en lien avec le transport sédimentaire, principaux cours d'eaux endigués).

Sur la demande du comité de rivière, il rappelle les résultats d'une étude de faisabilité d'extension du dispositif de surveillance des crues au bassin de la Romanche, qui avait été confiée au CETE (Centre

d'études techniques de l'Équipement) de Lyon en 2010-2011, à la suite des délibérations des communes de Vizille, St Pierre de Mésage, Notre-Dame de Mésage et Champ-sur-Drac en 2006.

Il explique les actions déjà engagées par l'État et Météo-France notamment en termes d'amélioration des réseaux d'observations météorologiques.

Les éléments suivants sont à retenir :

- Il existe une insuffisance de connaissance en termes de réseaux météorologiques : aucun pluviographe sur le bassin versant du Vénéon et aucun au-dessus de 2000 mètres (or 50% du bassin versant de la Romanche se situe à plus de 2000 mètres d'altitude) ;
- Le radar météorologique qui vient d'être implanté à Saint Nizier du Moucherotte devrait améliorer la mesure de la pluie sur une partie du bassin versant de la Romanche ;
- Deux nouveaux pluviographes seront installés en 2016/2017 à St Christophe en Oisans et St Jean d'Arves ;
- En termes de réseaux hydrométriques, toutes les stations existantes appartiennent à EDF. Il serait indispensable d'implanter deux points supplémentaires : à l'entrée de Bourg d'Oisans et dans la plaine de Vizille ;
- Sur l'évaluation du rôle de la neige dans l'hydrologie, le SPC accuse un retard significatif et cherche à établir sur le sujet des collaborations avec EDF et Météo-France. Il est à noter que les réseaux d'observation liés à l'évaluation du risque d'avalanche sont mal adaptés à l'hydrologie car ils ne fonctionnent souvent plus au moment de la fonte nivale printanière et ne mesurent pas l'équivalent en eau du manteau neigeux ;
- Les temps de réponse du bassin versant sont courts, voire très courts sur le bassin du Vénéon. Une crue sur le bassin du Vénéon met moins de 6 heures pour arriver sur la plaine de Bourg d'Oisans soit 2 à 3 heures de temps de réponse du bassin versant, puis 2 à 3 heures de propagation ;
- Un temps de réponse (c'est-à-dire un délai de formation des crues) de 6 heures minimum est jugé nécessaire actuellement par le SPC pour garantir la bonne efficacité de la chaîne d'information et d'alertes, qui comprend successivement : la décision du SPC de mise en vigilance ; la transmission de l'avis de vigilance et des bulletins de prévision sur Vigicrues et au préfet ; la décision de diffusion de l'alerte par le préfet ; la transmission de l'alerte au maire ; l'analyse de la situation par la municipalité et enfin la décision de mise en alerte de la population et de mise en œuvre de mesures de sauvegarde.

L'étude conclut ainsi que l'extension du dispositif de l'État de surveillance des crues est :

- Possible techniquement en aval de Séchilienne avec un renfort limité des réseaux d'observation hydro-météo ;
- Très difficile sur la plaine de Bourg d'Oisans dans l'état actuel des réseaux d'observation météorologique.

Au vu des actions déjà engagées et des enjeux, la création d'un tronçon Romanche unique, depuis la plaine de Bourg d'Oisans jusqu'à la confluence avec le Drac, est nécessaire, ainsi que l'installation d'une station de référence à Vizille et d'une station de prévision à Bourg-d'Oisans (dès que cela sera possible techniquement).

Cette démarche pourrait être réalisée à l'horizon 2017, sachant que des extensions sont programmées :

- fin 2014, l'Isère en aval de la confluence avec l'Arc,
- en 2015, l'Isère en aval de Moutiers,
- en 2016, l'Arc en aval de Modane.

DISCUSSION

Sylvain Rabat, du Conseil général de l'Isère, précise que le Département dispose de 3 pluviographes à impact à la Bérarde, Huez et Chamrousse.

Jérôme Foret, du Parc National des Écrins, indique qu'il y en a un au lac Lauvitel, pour permettre le suivi scientifique du niveau du lac.

Patrick Holleville, maire de St-Christophe-en-Oisans, ajoute qu'il y a également une station sur sa commune aux Étages et une à Plan du Lac (EDF).

Alain Gautheron rappelle que dans le cadre du dispositif Vigicrues, le SPC a besoin de réseaux de mesures professionnels, composés de matériel éprouvé et accessibles pour la maintenance.

Patrick Rey, de l'ONF, demande ce qu'il en est des mesures de neige.

Alain Gautheron déclare que c'est un domaine sur lequel il faut progresser. Actuellement, on peut s'appuyer sur le réseau risques avalanches, et sur quelques données EDF.

Rolanc Chanéac s'interroge sur le coût d'installation d'un radar.

Alain Gautheron répond qu'un radar *Bande X* coûte entre 1 et 1.5 M€, un radar *Bande C* environ 2 M€. Le coût de fonctionnement d'un radar *Bande X* est environ de 200 k€ par an. Les montages financiers peuvent varier. Le radar du Moucherotte, par exemple, a été financé à 50% par l'État et à 50% par Météo-France.

Quant aux stations hydrométriques, **Jean-François Richer**, du SIERG, indique qu'une station est prévue à Vizille, impliquant la coordination de plusieurs acteurs (SIERG, EDF...). Cette opération fait l'objet d'une fiche action du contrat de rivière. Elle serait située à Jouchy.

Michel Arnaud, d'EDF, précise qu'ils attendent la fin des travaux du SYMBHI.

Alain Gautheron répond qu'il est sceptique sur la stabilité du lit. Les sites du seuil Tardy ou de Noyer Chut auraient été plus satisfaisants, mais ils ont disparu (ou sont appelés à l'être à très court terme pour Noyer Chut).

Jean-Patrick Ougier, de la mairie du Fréney, s'inquiète de l'amont du bassin versant. Pourquoi ne pas s'intéresser à la Romanche dès sa source ?

Alain Gautheron explique que ce n'est pas possible d'anticiper suffisamment. De plus, à l'amont, il faudrait prendre en compte la problématique torrentielle des rivières. Cela ne signifie pas qu'il n'est pas possible de faire quelque chose, mais cela est renvoyé au niveau des collectivités (voir l'exemple du bassin versant de la Siagne).

Gilles Strappazon conclut la discussion en proposant de délibérer en faveur de l'extension du dispositif de surveillance des crues au bassin versant de la Romanche.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE RIVIÈRE ROMANCHE

OBJET : Extension du dispositif État de surveillance des crues au bassin versant de la Romanche

Considérant :

- . les opérations déjà engagées sur le bassin versant de la Romanche et les enjeux,
- . l'étude du CETE de 2010-2011, concluant à la possibilité technique d'extension du dispositif de l'État de surveillance des crues en aval de Séchilienne, avec un renfort limité des réseaux d'observation hydro-météo, mais à la très grande difficulté de prévision sur la plaine de Bourg d'Oisans dans l'état actuel des réseaux d'observation météorologique,

le comité de rivière Romanche à l'unanimité (moins une voix contre, Hugues Beaume, mairie de Mizoën),

- **AFFIRME le caractère indispensable de l'extension du dispositif État** de surveillance des crues au bassin versant de la Romanche ;
- **DEMANDE la création d'un tronçon Romanche unique, depuis la plaine de Bourg d'Oisans jusqu'à la confluence avec le Drac** ; l'installation d'une station de référence à Vizille et le complément du dispositif par une station de prévision à Bourg-d'Oisans, dès que les conditions techniques seront réunies ;
- **PROPOSE que le comité de rivière Romanche soit l'espace idoine pour organiser la concertation entre tous les acteurs concernés, afin de poursuivre la collaboration avec les services de l'État, de finaliser le projet d'extension pour validation et d'assurer sa mise en œuvre opérationnelle dans les plus brefs délais.**

3. CONSIGNES DE SURVEILLANCE DES DIGUES DE LA ROMANCHE

Michel Pinhas, directeur de l'Association Départementale Isère Drac Romanche, présente au comité de rivière Romanche les consignes de surveillance des digues de la Romanche en crue (cf. diaporama ci-joint).

Il s'agit d'une disposition réglementaire depuis le décret de 2007.

Ces consignes permettent de renseigner les maires en cas de crise, avec deux niveaux d'alertes : d'abord alerter, prévenir, puis intervenir.

Michel Pinhas revient sur la typologie des crues de la Romanche et rappelle qu'il faut réagir vite. Un pic de crue observé à la confluence Romanche/Vénéon arrivera environ deux heures plus tard à Vizille.

La mise en alerte se base soit sur les hauteurs d'eaux lues aux échelles limnimétriques du pont de la RD 1091 à Bourg d'Oisans, soit sur les niveaux d'eau enregistrés à la station de Champeau à Livet-et-Gavet.

Un **niveau de pré-alerte** est atteint lorsque les niveaux aux échelles correspondent à un débit de $230 \text{ m}^3/\text{s}$ à Champeau. La mairie de Bourg d'Oisans est alertée pour mettre en place une surveillance accrue des niveaux. L'AD prépare le planning des équipes pour une intervention en cas de passage aux niveaux d'alertes supérieurs.

Le **niveau d'alerte 1** correspond à l'atteinte d'un débit de $300 \text{ m}^3/\text{s}$ à Champeau. Il est signifié au SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) et à la mairie de Bourg d'Oisans pour surveillance des niveaux aux échelles. Des équipes de surveillance de l'ADIDR sont envoyées. Les entreprises sont également prévenues.

Le **niveau d'alerte 2** correspond à l'atteinte d'un débit de $436 \text{ m}^3/\text{s}$ à Champeau. Il est signifié au SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civile) et à la mairie de Bourg d'Oisans pour surveillance des niveaux aux échelles. Les équipes de surveillance de l'ADIDR patrouillent sur les digues. Les entreprises réalisent les travaux d'urgence sur indications de l'AD.

Le **niveau d'alerte 3** correspond à l'atteinte d'un débit de $580 \text{ m}^3/\text{s}$ à Champeau (Q100). Les actions sont les mêmes que précédemment.

La **fin d'alerte** est basée sur les observations faites aux échelles et/ou sur le site de Vigicrues et compte-tenu des prévisions météorologiques.

Le personnel de l'AD (8 personnes) est actif de 7h à 19h en alerte de niveau 1, de l'aube au crépuscule en alerte de niveau 2 et 24h/24 pour la cellule de coordination si besoin.

Les tournées de surveillance obéissent à des consignes strictes de sécurité : pas de tournée nocturne, pas de circulation sur les digues si le niveau de la crue est à moins de 0.5 m du sommet de la digue ou si la vitesse du vent est supérieure à 90 km/h.

Michel Pinhas rappelle que l'AD gère 220 km de digues en Isère.

Les communes riveraines sont invitées à participer davantage à la démarche, en surveillant les embâcles aux ponts, en posant des panneaux aux entrées des digues, en relevant les niveaux aux échelles et en signalant à l'AD tous les désordres.

Une réflexion est également en œuvre pour la pose d'un appareil de mesure remplaçant les échelles (lecture automatique).

L'AD va établir en 2015 une fiche de synthèse par commune, précisant le linéaire de digues, les ouvrages hydrauliques particuliers, les actions des communes, les actions de l'AD...

4. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER COMITÉ DE RIVIÈRE (30/06/14)

On retiendra du comité de rivière Romanche du 30 juin 2014 les éléments suivants :

- Installation du comité de rivière, élection du président et du bureau,
- État d'avancement des actions du contrat
- Point d'information sur la gestion des réseaux
- Point d'information sur la nouvelle compétence GEMAPI.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

5. BILAN DES ACTIVITÉS 2014

Maud Balme-Debionne et **Lucille Delacour** présentent les principales actions en 2014 :

Enjeu	Principales actions réalisées
Améliorer la qualité de l'eau	Études : – Avant-projet sur l'extension de la STEP Aquavallées et traitement azote, remis fin 2014 – STEP à la Bérarde (Saint-Christophe-en Oisans), STEP de Villard Reymond Travaux d'assainissement : – Réseaux au Rivier d'Allemont nord, à Villard Reculas, à la Morte, à Bourg d'Oisans, à la Bérarde – Mise en eau de la station d'épuration de St Christophe (les Granges) – Démarrage du chantier de la station d'épuration Basse Romanche – Mise aux normes de l'assainissement des refuges d'altitude : Soreiller, Alpe du Pin, Aigle
Préserver et restaurer les milieux aquatiques	Études : – Partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Isère (AVENIR) pour la préservation des zones humides – Appel à projets « Zones humides » du Conseil général de l'Isère Travaux : – Plantes invasives : intégration de prescriptions dans les marchés de travaux du SACO, chantier de lutte sur la commune du Fréney d'Oisans Actions complémentaires : – Ruisseau des Moulins (Cholonge) – Démontage du gué sur le Vénéon au Buclet

Gérer les risques d'inondation	Études: – Marché de maîtrise d'œuvre des travaux de protection contre les inondations à la Bérarde Travaux : – Poursuite des travaux du SYMBHI sur le projet Romanche-Séchilienne
Préserver la ressource en eau et sécuriser l'AEP	Études : – Protection réglementaire des captages de la commune de St Christophe en Oisans – Investigations géophysiques de la nappe de la plaine de l'Oisans – Appui technique auprès des communes
Renforcer la gestion locale de l'eau	Une première lettre d'information du contrat de rivière envoyée en janvier 2014, une prochaine en janvier 2015 Des conférences : Lycées de Vizille, Fête de la Science... Mise en place d'un programme d'animations scolaires pour les écoles primaires du bassin versant pour l'année 2014-2015

Le bilan de la première année de mise en œuvre du contrat fait apparaître des points très positifs, comme par exemple l'avancement de certaines opérations ciblées prioritaires par le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée et la structuration du fonctionnement du contrat de rivière.

L'appropriation relativement lente de l'importance des politiques de l'eau par encore de nombreux acteurs ou habitants du territoire, ainsi que la faiblesse de retours d'actions de la part de certains maîtres d'ouvrage constituent des pistes d'amélioration.

Enfin, la mise en œuvre du contrat de rivière Romanche se fait dans le contexte particulier de réformes territoriales, avec des changements de maîtrise d'ouvrage liés notamment à l'élargissement de La Metro et à son statut de métropole au 1^{er} janvier 2015. La mise en œuvre de la nouvelle compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2016 constituera également un vaste chantier de réflexion autour de la gouvernance de l'eau.

6. PRIORITÉS 2015 ET PROJET DE BUDGET

On peut citer, parmi les priorités 2015 :

- Assainissement en altitude: efficacité des installations mises en place, nouveaux projets ;
- Milieux : accent sur la continuité écologique, étude portée par la Fédération de la pêche, projet de restauration de l'espace de liberté du Vénéon à Venosc, réponse à l'appel à projets du CG38 sur les zones humides, lancement du plan de gestion du transport solide ;
- Inondations : dispositif d'alerte de crues ;
- Eau potable : conclusions de l'étude sur la nappe de l'Oisans, appel à projets « économies d'eau » de l'Agence de l'Eau.

Le projet de budget pour l'année 2015 est identique à celui de 2014 (diapositives 35 à 37). Il a été bâti sur 3 ans (2014-2015-2016). Les participations des collectivités locales et territoriales demeurent inchangées pour les 3 prochaines années.

Au terme de sa présentation, le comité de rivière Romanche adopte à l'unanimité le budget primitif 2015.

Gilles Strappazon remercie les intervenants, l'ensemble des participants, M. André Salvetti, président du SACO et maire du Bourg d'Oisans et lève la séance à 19h40.